

**RENOUVELEZ VOTRE DISPENSE
D'ACOMPTE POUR 2022**

<n° de personne>

<Civilité courte Client> <PRENOM> <NOM>

<ADRESSE 1>

<ADRESSE 2>

<ADRESSE 3>

<ADRESSE 4>

<CP VILLE>

À <Ville Agence>, le <Jour mois année>

<Chère Madame/Cher Monsieur> <NOM>,

Pour vos revenus du capital perçus en 2021 (intérêts, dividendes et revenus assimilés), vous avez demandé à être **<dispensé/dispensée>** du prélèvement forfaitaire faisant office d'acompte d'impôt sur le revenu.

Cette demande est valable uniquement pour l'année fiscale 2021.

Si vous souhaitez la renouveler pour l'année 2022, c'est à dire être **<dispensé/dispensée>** du prélèvement forfaitaire faisant office d'acompte d'impôt sur le revenu pour les intérêts, dividendes et revenus assimilés que vous percevrez en 2022, votre situation personnelle en 2020 doit respecter les conditions suivantes, définies par l'Administration fiscale :

- **pour les intérêts** : le revenu fiscal de référence du foyer fiscal auquel vous appartenez, établi au titre de l'année 2020 ne doit pas excéder 25 000 € pour un célibataire, veuf ou divorcé et 50 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune,
- **pour les dividendes et revenus assimilés** : le revenu fiscal de référence du foyer fiscal auquel vous appartenez, établi au titre de l'année 2020 ne doit pas excéder 50 000 € pour un célibataire, veuf ou divorcé et 75 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune.

Le revenu fiscal de référence 2020 est mentionné sur l'avis d'imposition 2021 reçu cette année.

Vous avez la possibilité de demander avant le 30 novembre 2021 à être **<dispensé/dispensée> du prélèvement forfaitaire faisant office d'acompte d'impôt sur le revenu pour les intérêts et/ou dividendes à percevoir en 2022.**

Pour obtenir plus d'informations ou formuler votre demande, contactez votre conseiller ou rendez-vous dans votre espace personnel de banque à distance, rubrique « Assistance et SAV » puis « Mon épargne » et « Fiscalité ».

Votre Caisse d'Épargne

Les personnes concernées par nos traitements bénéficient à tout moment pour les données à caractère personnel les concernant et dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, à la portabilité, à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès, de retrait de leur consentement (si donné) et du droit de former une réclamation auprès de l'autorité compétente. Les modalités d'exercice de ces droits sont détaillées sur notre notice d'information sur la protection des données personnelles accessible à l'adresse suivante <https://www.img.caisse-epargne.fr/app/uploads/sites/3/2021/06/29094025/notice-utilisateur-v202012-pdp001.pdf> et à tout moment sur notre site internet www.caisse-epargne.fr ou sur simple demande auprès de votre agence.
Délégué à la Protection des Données : Caisse d'Épargne Grand Est Europe, 5 Parvis des Droits de l'Homme 57012 Metz cedex.



Caisse d'Épargne Grand Est Europe, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 681.876.700 euros - siège social à STRASBOURG (67100), 1, avenue du Rhin - 775 618 622 RCS STRASBOURG - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 004 738.